

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° XXXX/2026	Objet : Approbation du séjour été 2026– Maison des Jeunes

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-six, le 09 avril à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient d'approuver le séjour d'été organisé par la Maison des Jeunes dans Les Chalets du Mézenc, Route du Rouzoulin – 43 150 LES ESTABLES du 20 au 24 juillet 2026 ;

Considérant qu'il convient d'approuver la grille tarifaire pour ce séjour ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE le séjour montagne organisé par la Maison des Jeunes du 20 au 24 juillet 2026, ainsi que sa grille tarifaire.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 9 avril 2026

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.